

# RÉSIDENCE AUTONOMIE LE SANS SOUCI



## AIX-EN-PROVENCE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*L'autonomie d'un logement,  
La sécurité d'un établissement*



## VOTRE CADRE DE VIE

La Résidence Autonomie " **Le Sans Souci** "est située en **centre-ville d'Aix-en-Provence** en face des Thermes Romains et à deux pas du Pavillon Vendôme, à proximité des commerces, marchés et des moyens de transports.

La Résidence accueille des personnes âgées valides et autonomes, tout en leur proposant un accompagnement personnalisé et des prestations adaptées à leurs besoins grâce à une équipe pluridisciplinaire présente 7j/7 et 24h/24.



**L'établissement dispose de 42 studios de 30m<sup>2</sup> équipés d'un système d'alarme.**

Les appartements sont loués non meublés afin de permettre aux résidents de les aménager à leur goût et de vivre dans une ambiance personnelle. Ils sont équipés d'une cuisinette et d'une salle de bain, conçue pour faciliter l'autonomie.

Elle dispose d'un petit jardin d'agrément, d'une buanderie avec machine à laver et sèche-linge, d'une salle de réunion, d'un salon de lecture climatisé et d'une salle de gym et de yoga.

La résidence propose une chambre d'hôtes pour accueillir vos proches.



## LA RESTAURATION

Dotée d'un espace de restauration climatisé, les repas variés et équilibrés sont préparés par les cuisiniers de la résidence.

Le midi, le restaurant est ouvert aux seniors Aixois et permet ainsi d'inviter un proche en toute convivialité avec un tarif spécial.



## LES ACTIVITÉS

Des ateliers et animations sont proposés :

- ◆ Gymnastique et yoga, adaptés aux capacités des personnes âgées
- ◆ Des ateliers : mémoire et peinture
- ◆ Des activités manuelles
- ◆ Des animations variées : Festival d'Aix, animations intergénérationnelles, repas à thème avec animation musicale etc.



# CONDITIONS D'ATTRIBUTION

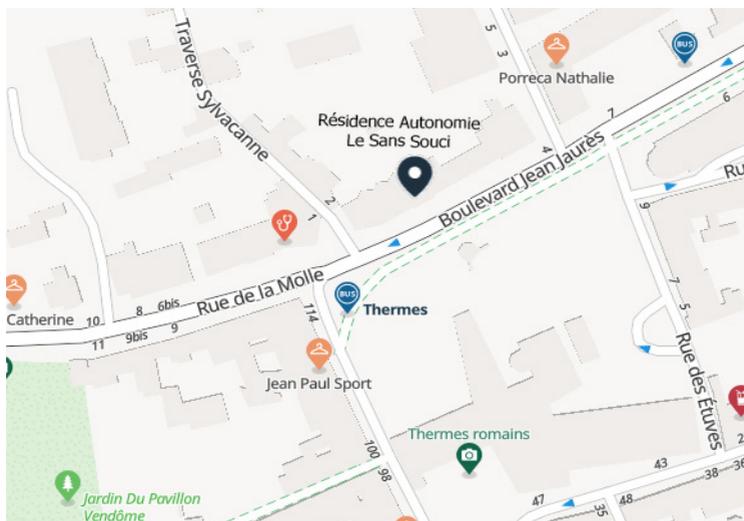
- ◇ Avoir plus de 60 ans, une dérogation d'âge est possible pour les personnes en situation d'handicap
- ◇ Être apte à vivre en collectivité
- ◇ Être autonome dans les actes de la vie quotidienne.

**Faites votre demande auprès de la Résidence Autonomie Le Sans Souci. Les admissions sont analysées et validées par la Commission d'Admission. La Résidence Autonomie est habilitée à l'aide sociale et agréée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les aides au logement.**

Le tarif mensuel inclut :

La restauration, l'entretien des parties communes, le chauffage, l'eau et électricité, le veilleur de nuit, l'astreinte technique et l'animation.

Le loyer est fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration. Le prix de journée est fixé par arrêté du Conseil Départemental 13.



**Résidence Autonomie Le Sans Souci  
1 Boulevard Jean Jaurès  
13100 Aix-en-Provence  
04 42 23 22 16  
sanssouci@ccas-aixenprovence.org**